

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2025 710 011M

Date d'envoi de convocation : 24 janvier 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20250203-DEAF2025710011M-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2025

L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 3 février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Marie-Claude CRESSANT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Isabelle JULIEN, Audrey BUSSY, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI.

Etaient absents à l'appel nominal : Didier GERVAIS (pouvoir à Christine DONNET), Marie-France BEAUVAIS (pouvoir à Michèle GAUTIER), Georges LEMAITRE (pouvoir à Frédérique VAUDRY), Frédérique CORMONT et Sylvie FICHET (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT

Objet : Tarification du repas des aînés

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le budget de l'exercice 2025 ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Décision modificative de l'acte constitutif de la Régie n°65 Fêtes et Animations transférant l'encaissement des repas des aînés vers la Régie Accueil n°72.

CONSIDERANT

- qu'il convient de fixer un tarif pour les accompagnants des ayants droit

- que ce tarif a été déterminé à 40 €

VU le rapport de Monsieur Le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de fixer le tarif du repas des aînés à 40 € pour les accompagnants des ayants droit pour 2025 et jusqu'à prochaine modification
- De permettre l'encaissement de ces repas sur la régie n°72 Accueil

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

~~Le Maire,~~

~~Olivier ROCHE~~

